

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2023

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 13^e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois (2023), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère
Monsieur Martin Lavallée, conseiller
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller

Madame Guylaine Gauthier, conseillère, est absente.

Madame Martine Frenette, conseillère, est absente.

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 9 mars 2023
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance mars 2023
- 1.5 Nomination d'une directrice générale intérimaire
- 1.6 Nomination d'une inspectrice en bâtiment et environnement

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de mars 2023
- 2.2 Achat de portables
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 SISEM ajustement d'heures de la TPI
- 3.2 Achat chauffage d'appoint - Caserne

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt des déclarations des prélèvements d'eau 2022
- 4.2 Validation des débitmètres
- 4.3 Demande d'aide programme aide aux villégiateurs sur les terres publiques 2023
- 4.4 Autorisation à Hydro-Québec pour déplacement de poteaux électrique sur la route 367 à NDM

- 4.5 Mandat pour le balayage des rues et des rangs asphaltés
- 4.6 Demande d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien du réseau routier de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
- 4.7 Politique d'entretien des chemins privés et des chemins sur terres publiques
- 4.8 Demande d'aide financière PADF 2023-2024
- 4.9 Exigences en lien avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 4.10 Achat et installation – génératrice station de pompage Secteur Mines
- 4.11 Achat d'une batterie pour chariot élévateur

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Résolution pour faire cesser l'intimidation envers les employés municipaux, envers les élus et les citoyens
 - 7.1.2 Témoignage de reconnaissance à l'égard des membres du personnel et du conseil
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Caroline Tessier, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-04-52 Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 13 avril 2023 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.3 Adoption du procès-verbal du 9 mars 2023

2023-04-53 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2023 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU QUE ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance mars 2023

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Caroline Tessier, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de mars 2023

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Nomination d'une directrice générale intérimaire

2023-04-54 CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale depuis le début de janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Lavallée

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban embauche Mme Joëlle Vadeboncoeur-Harrison à titre de directrice générale intérimaire et ce rétroactivement au 3 avril 2023;

ET QUE le maire et Manon Frenette pour Pascale Bonin, directrice générale greffière-trésorière à signer le contrat de travail de Mme Vadeboncoeur-Harrison.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 Nomination d'une inspectrice en bâtiment et environnement

2023-04-55 CONSIDÉRANT la démission de l'inspectrice le 12 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Bourré

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban embauche Mme Jessie Tessier-Bouchard à titre d'inspectrice et ce rétroactivement au 3 avril 2023;

ET QUE le maire et la directrice générale intérimaire soient autorisés à signer le contrat de travail de Mme Tessier-Bouchard.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de mars 2023

2023-04-56 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mars 2023. La directrice générale intérimaire est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 380 270,20 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 mars 2023.

*Joëlle Vadebonceour-Harrison
Directrice générale intérimaire*

2.2 Achat de portables

2023-04-57 **TENANT COMPTE** de l'embauche d'une directrice générale par intérim et des divers besoins des employés municipaux;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

ET RÉSOLU de procéder à l'achat de 2 portables dont 1 pour la directrice générale par intérim et 1 pour l'inspectrice municipale, au coût de 2 897,21 \$, taxes en sus, tel que sur la soumission de Infoteck en date 27 mars 2023. Il faut ajouter à ce montant une banque de 10 heures de soutien technique au coût de 859,95 \$, taxes en sus.

Il est à noter que cette dépense sera payée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

Début: 19 h 13

Fin: 19 h 15

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 SISEM ajustement d'heures de la TPI

2023-04-58 **CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale SISEM;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires de la municipalité de Rivière-à-Pierre pour le service de TPI à compter du mois de juillet 2023;

CONSIDÉRANT le budget 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité SISEM

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban autorise l'ajout de 3 heures par semaine à l'horaire de la technicienne en prévention incendie à partir du 1er juillet 2023 ;

QUE le pourcentage de la facturation à chacune des municipalités soit corrigé de la façon suivante à partir du deuxième trimestre :

- Ajout d'un pourcent (1 %) à la municipalité de Rivière-à-Pierre;
- Diminution d'un demi-pourcent (0,5 %) aux municipalités de Lac-aux-Sables et Notre-Dame-De-Montauban

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Achat chauffage d'appoint - Caserne

2023-04-59 **CONSIDÉRANT** la situation vécue en décembre 2022 et le risque de panne électrique accrue dû aux changements climatiques; ;

CONSIDÉRANT l'eau conservé dans le camion incendie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban procède à l'achat d'un chauffage d'appoint au propane pour chauffer la caserne advenant des températures très froides lors d'un manque d'électricité pour un montant de 329,99 \$, taxes en sus

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Dépôt des déclarations des prélèvements d'eau 2022

2023-04-60 **CONSIDÉRANT QUE** Notre-Dame-de-Montauban effectue des prélèvements d'eau pour analyse;

CONSIDÉRANT QUE les prélèvements d'eau pour 2022 ont été complétés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Martin Lavallée

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les rapports 2022 de Notre-Dame-de-Montauban (Anges et Mines)

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 Validation des débitmètres

2023-04-61 **CONSIDÉRANT** les exigences en lien avec la stratégie municipale d'économie d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU

De mandater CWA pour valider les débitmètres aux stations de pompage Anges et Mines au coût de 1 500 \$, taxes en sus, tel que décrit sur leur soumission.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 Demande d'aide programme aide aux villégiateurs sur les terres publiques 2023

2023-04-62 **CONSIDÉRANT** que la MRC de Mékinac a un programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut aller chercher un montant de 9 100 \$ dans ce programme pour des travaux de réfections sur les chemins dans le domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT que nous avons des travaux à effectuer sur le chemin du Lac-des-Trois-Camps et chemin du lac Brûlé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Louis Martel.

ET RÉSOLU

QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques pour des travaux sur le chemin du Lac-des-Trois-Camps et du chemin du lac Brûlé;

QUE la directrice générale ou la directrice générale intérimaire soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents:

4.4 Autorisation à Hydro-Québec pour déplacement de poteaux électrique sur la route 367 à NDM

2023-04-63 CONSIDÉRANT QUE le ministère des transports va procéder à la réfection d'une portion de la route 367, sur la rue Principale à Notre-Dame-de-Montauban ;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec demande de déplacer quelques poteaux électriques sur ce même tronçon, et qu'une entente a été reçue en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE les poteaux déplacés resteront dans l'emprise municipale;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement des infrastructures de TELUS, sur ces mêmes poteaux, seront assumés par le Ministère des transports du Québec (MTQ);

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

ET RÉSOLU, d'autoriser Mme Joëlle Vadeboncoeur, directrice générale intérimaire ou M. Marcel Picard, maire, à signer l'entente pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution avec Hydro-Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 Mandat pour le balayage des rues et des rangs asphaltés

2023-04-64 TENANT COMPTE QUE lors de chaque période printanière, la communauté de Notre-Dame-de-Montauban a besoin que le périmètre urbain et les rangs asphaltés soient nettoyés à l'aide d'un balai mécanique;

Il est proposé par M Martin Lavallée

ET RÉSOLU

De mandater les excavations Jovanex Inc. pour le balayage 2023 et ce, avant la date butoir du 20 mai 2023:

- Pour le périmètre urbain, ils procéderont avec un balai mécanique au coût de 175 \$/hre, taxes en sus;
- Pour les rangs asphaltés, ils procéderont avec une rétrocaveuse avec balai mécanique au coût de 175 \$/hre, taxes en sus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 Demande d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien du réseau routier de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

2023-04-65 **CONSIDÉRANT** que le contrat de déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban se termine au printemps 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit faire un appel d'offres conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par M. Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la directrice générale à demander des soumissions par le site SEAO;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande des soumissions comme suit:

- option 1: durée trois (3) ans
- option 2: durée cinq (5) ans

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.7 Politique d'entretien des chemins privés et des chemins sur terres publiques

2023-04-66 **CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire mieux contrôler et gérer les demandes d'aide financière pour l'entretien des chemins privés et des chemins sur terres publiques.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire une plus grande équité envers les citoyens par l'établissement et l'application de règles claires, concises et justes

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'outil facilite la gestion des dépenses reliées à l'entretien des chemins privés ou sur terres publiques et la détermination du niveau d'implication financière des citoyens concernés

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban se dote d'une politique en matière d'entretien des chemins privés et des chemins sur terres publiques.

QUE la Municipalité adopte la politique d'entretien des chemins privés et des chemins sur terres publiques.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.8 Demande d'aide financière PADF 2023-2024

2023-04-67 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est admissible pour présenter un projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts PADF 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. M. Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU

QUE le projet soit déposé pour le rechargement de tronçons des chemins des lacs Trois Milles, Des Trois Camps, Seigneur et Brûlé, changement de ponceaux qui est sur terres publiques;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à faire l'entretien des infrastructures mises en place;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à payer sa contribution minimale qui est de 25 % ainsi que l'excédent des dépenses s'il y a lieu;

QUE la directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.9 Exigences en lien avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

2023-04-68 CONSIDÉRANT les exigences en lien avec la stratégie municipale d'économie d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Lavallée

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban réalise un contrôle actif des fuites sur ses 2 réseaux d'eau potable tel que requis par la stratégie québécoise d'eau potable du MAMH;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban participe au programme de sensibilisation Municipalité Econ'eau de Réseau Environnement;

QUE la Municipalité achète à la compagnie Huot 34 compteurs d'eau pour un montant de 14 566,01 \$, taxes en sus tel que décrit dans leur soumission;

L'acquisition et l'installation de compteurs d'eau sont admissibles à la TECQ 2019-2023 dans la priorité #1

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.10 Achat et installation – génératrice station de pompage Secteur Mines

2023-04-69 CONSIDÉRANT la situation vécue en décembre 2022 et le risque de panne électrique accrue dû aux changements climatiques; ;

CONSIDÉRANT les besoins en eau potable lors de situation où la municipalité est sans électricité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte la soumission d'Électricité St-Ubalde inc. Pour l'achat d'une génératrice 9 500 W ainsi que l'installation et les ajustements électriques nécessaires à son fonctionnement pour la station de pompage secteur Mines pour un montant de 3 200 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.11 Achat d'une batterie pour chariot élévateur

2023-04-70 CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dotée d'un chariot élévateur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer la batterie ;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

ET RÉSOLU

De procéder à l'achat d'une batterie auprès de Batterie Mauricie au coût de 6 804,95 \$, taxes en sus. Ce prix inclus la reprise de l'ancienne batterie et la livraison.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6 **LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7 **AUTRES SUJETS**

7.1 **Varia**

7.1.1 **Résolution pour faire cesser l'intimidation envers les employés municipaux, envers les élus et les citoyens**

2023-04-71 **CONSIDÉRANT QUE** l'on remarque au Québec l'accroissement du phénomène d'intimidation sur les médias sociaux et sous d'autres formes de plus en plus répandues;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux et les élus de notre municipalité n'y échappent pas eux non plus suite à des événements survenus ces derniers temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est désireux d'offrir des conditions de travail de qualité à ses employés dans un environnement stimulant et de contribuer à faire en sorte que les gens s'intéressent au monde municipal et qu'ils désirent s'y impliquer en souhaitant devenir un élu à leur tour;

EN CONSÉQUENCE, M. Martin Lavallée propose à ce conseil d'adopter une résolution :

Enjoignant ce conseil à déployer les efforts et les ressources nécessaires afin d'appuyer l'administration afin de permettre à celle-ci de prendre toutes les mesures jugées nécessaires auprès des personnes concernées pour mettre fin aux tentatives d'intimidation et aux situations d'intimidation avérées dont sont ou ont été victimes les membres de l'appareil municipal, les élus municipaux et/ou certains citoyens ces dernières semaines et derniers mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7.1.2 **Témoignage de reconnaissance à l'égard des membres du personnel et du conseil**

2023-04-72 **CONSIDÉRANT** les défis auxquels l'appareil municipal a dû faire face ces derniers mois en raison du manque de personnel et de certains événements exceptionnels;

CONSIDÉRANT l'arrivée récente de deux nouvelles ressources désireuses de relever de nouveaux défis au sein de notre communauté;

CONSIDÉRANT les ajustements requis et efforts attendus durant les prochaines semaines pour bien intégrer ces deux nouvelles personnes au sein de l'équipe municipale;

EN CONSÉQUENCE, M. Martin Lavallée propose à ce conseil d'adopter une résolution :

Soulignant notre reconnaissance envers tous les membres de l'équipe municipale pour les efforts déployés ces derniers mois pour rendre ses services à la population et notre support en prévisions des défis que nous aurons à relever tous ensemble par la suite;

et

Soulignant tout particulièrement l'apport exceptionnel des conseillères Martine Frenette et Guylaine Gauthier pour le dévouement envers notre population par leurs actions ces dernières semaines;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2023-04-73 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Sylvie Huot et résolu que la séance soit levée à 20 h 38.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Caroline Tessier
Greffière-trésorière adjointe

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 14 avril 2023.